

Ont également pris la parole ce soir, le député du Yukon (M. Nielsen) et le député actuel des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange).

Je prends part au débat, monsieur l'Orateur, pour deux raisons. C'est aujourd'hui un jour mémorable dans les annales du Nord. Il y a quatre-vingt-seize ans aujourd'hui, le développement du Nord faisait un pas de géant du fait que le Manitoba devenait la première province constituée du vaste territoire de l'Ouest, connu alors sous le nom de Territoires du Nord-Ouest. De grandes cérémonies ont lieu aujourd'hui au Manitoba pour commémorer cet événement. La fête se célèbre dans toutes les écoles. Les enfants du Manitoba sauront sûrement que l'essor du Canada, dès l'aube de son histoire, s'est manifesté par une progression constante dans les Territoires du Nord-Ouest.

Je parle également, monsieur l'Orateur, comme ancien ministre de la Couronne, chargé du développement du Nord canadien. Je suis de l'avis de mon successeur, le ministre actuel du Nord canadien et des Ressources nationales: les Territoires du Nord-Ouest, tout comme le Territoire du Yukon, ont connu récemment des progrès plus considérables qu'on ne l'avait prévu au moment de la nouvelle poussée extérieure amorcée au pays, il y a une dizaine d'années.

Fait plutôt triste à consigner dans nos annales de nation de pionniers, à la suite de l'établissement de la province du Manitoba en 1870, aucun autre progrès en vue d'un statut provincial ne s'est dessiné avant 1905, en ce qui concerne les Territoires du Nord-Ouest. Cette année-là, la Saskatchewan et l'Alberta se joignaient à la Confédération avec le bénéfice d'une entière autonomie. Si nous examinons l'histoire de cette période, nous trouvons le célèbre débat sur le projet de loi relatif à l'autonomie qui a été discuté pendant quatre ans avant d'être adopté par la Chambre en 1905. Je ne crois pas que la Chambre étudiera le projet de loi actuel aussi longtemps.

En réalité, comme le député des Territoires du Nord-Ouest l'a laissé entendre, il s'agit d'un projet de loi qui a trait à l'administration et qui accomplit bien peu pour faire progresser vers l'autonomie et le statut provincial dont il a été de plus en plus question, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Territoires ces dernières années.

Je crois que le rythme du progrès politique n'a pas été aussi accentué que le rythme du progrès économique auquel le ministre a fait allusion. Il a parlé du chemin de fer de Pine Point qui, naturellement, est l'exemple le plus important en ce qui a trait aux Territoires. Le Parlement a adopté cette mesure, non pas à l'unanimité, si je me souviens bien, il y a cinq ans. Les collègues du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ont considéré le potentiel économique du chemin de fer de Pine Point avec ce que je pourrais appeler, un œil d'envie.

Ce chemin de fer est le grand moyen de communication qui a assuré la mise en valeur remarquable de la région inférieure du Grand lac des Esclaves depuis deux ans. Les communications sont essentielles au développement économique. C'est pour cette raison que le gouvernement auquel j'appartenais a proposé, comme partie importante de son programme de mise en valeur des régions septentrionales, de combler, le plus tôt possible, les vides de notre système de communications.

Il ne s'est pas écoulé plus de six ou sept ans depuis que le premier ministre actuel a qualifié de saut d'igloo en igloo cette poussée enthousiaste dans le domaine des communications. On n'a plus cette attitude-là. Le gouvernement a, en effet, adopté les principes et l'enthousiasme de ses prédécesseurs conservateurs au sujet de la mise en valeur des régions septentrionales.

• (9.40 p.m.)

Il est malheureux que le progrès politique se soit laissé devancer par les récents progrès économiques. Il y a quelques années, on s'attendait qu'en 1962 le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest fassent tous deux de grands pas dans la voie qui les acheminerait vers une plus grande autonomie.

En réalité, on espérait que l'évolution politique amènerait ces régions à obtenir avant 1967 un statut proche du statut de province.

Je ne récapitulerai pas l'histoire. D'autres député ont mentionné ce soir, en ce qui concerne le Nord, l'octroi du droit de vote, le désir d'accorder une plus grande autonomie dans l'usage de la loi dans les territoires, le désir de transporter dans les territoires le siège du gouvernement qui se trouve à Ottawa. Tout cela entraine dans la grande stratégie.

Le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) a lui-même signalé que les habitants du Nord réclament bruyamment une autorité accrue dans la direction de leurs affaires et il est malheureux que nous